



MAIRIE DE LABATUT

101 rue des Pyrénées

09700 LABATUT

05 61 60 34 07

mairie@labatut09.fr

<http://www.labatut09.fr>

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIEVS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2026_004

SEANCE DU 21 FEVRIER

Date de la convocation : **16 février 2026**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	09	09
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
09	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un février, à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Jean CRESPI, Maire.

Étaient présents : M Jean CRESPI, Mme Janine PERIDON-GONZALES, M Jean-Jacques BELBEZE, Mme Emilie CANCEL, M Bernard DENOS, Mme Bernadette PECCATTE, M Denis LEMOINE, M Alain PERROT, M Matthieu VIDOTTO

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : M Jean PEDOUSSAUD, Mme Aude CARTAILLAC,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Janine PERIDON-GONZALEZ a été nommée secrétaire de la séance.**

OBJET :	Vote du budget 2026
----------------	----------------------------

M le Maire informe :

Conformément aux directives du SGC le budget 2026 est voté avec des résultats anticipés.

Considérant qu'aux termes de l'article R1431-7 du Code des collectivités territoriale, il appartient au conseil municipal de procéder à l'adoption du budget primitif de la commune.

Vu la nomenclature M14

Vu la décision de voter le budget aux chapitres

Le budget présenté intègre l'affectation du résultat de l'exercice 2025, tel qu'il ressort de la balance certifiée conforme par le SGC de Pamiers (jointe) à la présente délibération.

Il est présenté, comme le prévoit l'article L.1612-6 du Code général des collectivités territoriales, en équilibre.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Total €	Chapitre	Total €
65 (Autres charges gestion courantes)	50 440.00	002 (Excédent antérieur reporté fonctionnement)	37 802.62
66 (Charges financières)	3 000.00	70 (Produits des services)	1 500.00
67 (Charges exceptionnelles)	1 000.00	73 (Impôts et taxes)	76 200.00
011 (Charges à caractère général)	76 503.42	74 (Dotations et participations)	51 345.80
012 (Charges de personnel)	47 200.00	75 (Autres produits gestion courante)	20 400.00
014 (Atténuations de produits)	10 200.00	76 Produits financiers	0.00
042 (charges spécifiques)	505.00	77 (Produits exceptionnel)	1 000.00
023 (Virement à la sect° d'investissement)	0.00	013 (Atténuations de charges)	600.00

		042 (Opérations d'ordre entre sec)	0.00
TOTAL	188 848.42		188 848.42

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Total €	Chapitre	Total €
10 (Dotations, fonds divers & réserves)	5 000.00	001 (Solde d'exécution d'inv. reporté)	126 807.63
16 (Remboursement d'emprunts)	12 490.00	10 (Dotation Fonds divers réseaux)	20095.74
20 (Immobilisations incorporelles)	5 000.00	13 (Subventions d'investissement)	23 483.76
21 (Immobilisations corporelles)	142 392.13	16 (Emprunts reçus)	1 490.00
23 (Immobilisations en cours)	7 500.00	21 (immobilisations corporelles)	0.00
040 (Opération d'ordre)	0.00	040 (Opération d'ordre)	505.00
041 Op Patrimoniales	11 156.00	41 Op Patrimoniales	11 156.00
204 (subvention d'équipement voirie)	0.00	021 (Virement de la sect° de fonctionnement)	
	183 538.13		183 538.13

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57 & Le Code Général des collectivités territoriales, Il est proposé aux membres du conseil municipal, de déléguer à M le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatif aux dépenses de personnels.

En cas d'utilisation de cette délégation, M le Maire informera les membres du conseil de ces mouvements budgétaires lors de la séance la plus proche.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de M le Maire et le
MANDATE pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Jean CRESPI	Secrétaire de séance Mme Janine PERIDON-GONZALEZ
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 23 février 2026

